

Quels revenus peut verser une société à son dirigeant ?



EN TANT QUE
MANDATAIRE SOCIAL



ÉVENTUELLEMENT
COMME SALARIÉ
SI CONDITIONS
DU CUMUL AVEC
MANDAT RÉUNIES



RÉMUNÉRATION

INTÉRÊTS
DE COMPTE
COURANT
D'ASSOCIÉ



RÉMUNÉRATION
DE FONDS PRÊTÉS
PAR LE DIRIGEANT
OU LAISSÉS
À DISPOSITION
DE LA SOCIÉTÉ
(RÉMUNÉRATION,
DIVIDENDES...)



DIVIDENDES
SI ASSOCIÉ

QUOTE-PART
DES BÉNÉFICES
AU PRORATA
PARTICIPATION AU
CAPITAL (AUTRE
RÈGLE SI APPORTS
EN INDUSTRIE DANS
CERTAINES SOCIÉTÉS)

PAIEMENT
DE BIENS OU DE
PRESTATIONS
DE SERVICES



SOMMES
ENCAISSÉES
DANS LE CADRE
D'UN CONTRAT
(PERCEPTION DE
LOYERS POUR
LOCATION DE
MUR OU FONDS
DE COMMERCE À
LA SOCIÉTÉ, DE
ROYALTIES LIÉES
À L'EXPLOITATION
D'UN BREVET...)



AVANTAGES
EN NATURE

PRISE EN CHARGE À DE STRICTES
CONDITIONS DE DÉPENSES
PERSONNELLES DU DIRIGEANT
PAR LA SOCIÉTÉ (VÉHICULE,
TÉLÉPHONE, ORDINATEUR, VOYAGE,
NOTES DE RESTAURANT, HOTEL...)

ÉCONOMIES POUR LE DIRIGEANT



RISQUES DE
SANCTIONS PÉNALES POUR
ABUS DE BIENS SOCIAUX



RISQUES
DE CONFLITS D'INTÉRÊTS
SELON CONDITIONS
PRÉVUES

—
RESPECT OBLIGATOIRE
PROCÉDURE CONTRÔLE
/ ACCORD PAR ASSOCIÉS